

---

# RELANCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Conférence des métiers de  
l'accompagnement social  
et médico-social

Février 2022

---

## INTRODUCTION

Plus d'un million de travailleurs sociaux accompagnent les personnes en situation de vulnérabilité et contribuent à la cohésion sociale de notre société. Parmi eux, les professionnels de la protection de l'enfance répondent chaque jour aux besoins d'accompagnement de centaines de milliers d'enfants, adolescents et jeunes en difficulté, et de leur famille. Leur engagement permet de réduire les inégalités de destin et d'offrir des perspectives d'avenir à ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un environnement familial épanouissant.

La protection de l'enfance souffre d'une crise de recrutement sans précédent, profonde et d'ampleur nationale. Elle touche de plein fouet les associations et n'épargne pas les services départementaux. Face à la pénurie de personnels qualifiés, un cercle vicieux est à l'œuvre :

- Les métiers de la protection de l'enfance n'attirent plus de candidats du fait de la très faible rémunération, de la dégradation des conditions de travail et du peu de reconnaissance accordée aux professionnels ;
- À défaut de postes pourvus, les établissements et services de la protection de l'enfance sont contraints de fonctionner en sous-effectif, ce qui est source de tensions, de démotivation, d'usure professionnelle voire de maltraitances institutionnelles ;
- Cette situation induit une détérioration de la qualité de l'accompagnement, d'autant plus accentuée par le recours par défaut à des professionnels peu qualifiés. Cela nourrit des reportages à charge qui ternissent l'image des métiers de la protection de l'enfance et qui participent à leur baisse d'attractivité ;
- *In fine*, les enfants et les jeunes sont les victimes de ces dysfonctionnements structurels, subissant mécaniquement l'allongement des listes d'attente et la dégradation des conditions d'accompagnement et d'accueil.

Aujourd'hui, la ligne rouge est franchie. Les associations, à bout de souffle, ne parviennent plus à assurer les missions d'accompagnement et de protection dans le respect des besoins et des droits de l'enfant, des exigences de qualité et de sécurité. Qu'il s'agisse du milieu ouvert, de l'accueil familial, des lieux de vie, de l'hébergement collectif, des réponses pénales, toutes les modalités d'intervention sont touchées.

La présente contribution formule des constats et des pistes concrètes sur la reconnaissance, la rémunération, les conditions de travail et la formation des professionnels. Seules une volonté politique forte et une approche globale permettront de sortir de cette spirale et de relancer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance.

---

# I/ FAIRE ÉVOLUER LES REPRÉSENTATIONS DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

## I/ Les travailleurs sociaux ignorés durant la crise sanitaire

À l'instar de tous les travailleurs sociaux, les professionnels de la protection de l'enfance étaient en première ligne tout au long de la crise sanitaire. Dans le contexte particulièrement anxiogène généré par cette crise, notamment lors des confinements, et malgré l'absence d'équipements de protection, ils ont eu à cœur de poursuivre leurs missions d'accompagnement auprès des plus fragiles. Les associations ont fait particulièrement preuve de créativité et de solidarité pour pouvoir accueillir les enfants et les jeunes dans le souci de les protéger et dans le respect des consignes sanitaires et des protocoles.

Pourtant, en dépit de ce fort engagement, le rôle de ces professionnels a été injustement invisibilisé. Outre l'absence de leur mention dans les allocutions successives du Président de République, leur exclusion de la prime COVID marque la preuve la plus flagrante de la déconsidération des pouvoirs publics à leur égard. En effet, l'inégalité de traitement entre le champ du soin et de l'accompagnement a cristallisé un profond sentiment d'injustice, suscitant des tensions internes parfois au sein d'un même établissement ou d'un même service.

## II/ Les effets pervers des reportages à charge sur la protection de l'enfance

Depuis quelques années, la protection de l'enfance est médiatisée quasi exclusivement par le biais de reportages à charge. Elle est uniquement présentée sous l'angle de ses défaillances, les reportages faisant fi des bonnes pratiques, de l'engagement des éducateurs et de leur rôle crucial pour l'avenir des enfants et des jeunes accompagnés. À but sensationnaliste, ces documentaires relatent des maltraitances institutionnelles, des violences et des négligences dans les structures qui résultent souvent de professionnels débordés et saturés ou non aguerris et peu qualifiés.

La CNAPE n'entend pas minimiser les dysfonctionnements et dénonce, quand elles existent, les pratiques qui portent atteinte à l'intérêt, à l'intégrité et aux droits des enfants. Mais cette communication négative récurrente et sans contextualisation contribue à la baisse d'attractivité de la protection de l'enfance, à la culpabilisation des professionnels et à la stigmatisation des enfants et des jeunes pris en charge par le dispositif. C'est pourquoi la CNAPE alerte sur les effets latents et délétères de ces reportages.

**Face à ces constats, les pouvoirs publics et les associations ont la responsabilité commune de restaurer l'image des travailleurs sociaux et de la protection de l'enfance dans son ensemble, en valorisant la qualité d'accompagnement, la création de liens et l'inclusion des publics. Il importe également de compter sur une reconnaissance politique et symbolique par la Nation du rôle essentiel des professionnels de la protection de l'enfance pour l'avenir de notre société.**

---

## II/ REVALORISER LES SALAIRES DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

### I/ Les multiples inégalités de traitement en matière de revalorisations salariales dans le champ social et médico-social

Sur le plan des revalorisations salariales, la crise sanitaire a révélé un malaise profond dans le champ social et médico-social qui en réalité existe depuis plus d'une dizaine d'années. La mise à l'écart de la majorité des travailleurs sociaux suite aux accords du Ségur de la Santé ne fait qu'accentuer cette tendance. Les soignants apparaissent priorités au détriment de la protection de l'enfance et de bien d'autres acteurs de l'accompagnement. Les appels à l'élargissement du Ségur, pourtant multipliés tant au niveau national que local par les fédérations et associations, se sont avérés vains.

Les difficultés de recrutement sont par ailleurs aggravées par les inégalités de traitement engendrées par les décisions de certains départements qui revalorisent les salaires de leurs seuls agents. Les associations vivent cette situation comme une concurrence déloyale et injuste envers leurs salariés.

### II/ La précarisation des professionnels de la protection de l'enfance

Outre les ruptures d'équité injustifiables pour les travailleurs sociaux, un phénomène de précarisation des professionnels de la protection de l'enfance est largement installé. À titre d'exemple, un éducateur spécialisé doit se contenter aujourd'hui d'un salaire brut de 1530 euros : ce salaire ne permet pas de vivre décemment, il n'est pas adéquat avec les qualifications et compétences requises, et il met en difficulté ces professionnels précarisés pour accompagner des publics eux-mêmes en situation précaire.

**Dans ce contexte, la revalorisation salariale des professionnels de la protection de l'enfance, tout particulièrement pour les salariés des associations, s'impose à double titre :**

- elle permettra de réparer les inégalités de traitement entre les agents publics et les salariés des associations d'une part, et entre les professionnels relevant de différents champs d'autre part ;
- elle offrira un niveau de vie décent et une sérénité à ceux qui par vocation s'engagent dans une profession difficile et au service des enfants et jeunes en grande difficulté.

**La rémunération est un élément central de l'attractivité des métiers. La CNAPE appelle à des salaires justes, décents et équitables. Ce n'est qu'à ce prix que les associations pourront offrir une qualité d'accompagnement à la hauteur des exigences de nos politiques de solidarité et de notre société.**

---

## III/ AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

### I/ L'insuffisante compensation des contraintes propres au travail socio-éducatif

Le travail socio-éducatif, par essence « arythmique », se caractérise par une organisation particulièrement contraignante. Le travail de nuit, les astreintes le week-end ou la vie en internat ne sont pas sans impacts sur la vie privée et familiale, ce qui pourtant est très peu pris en considération : la convention 66 majoritaire dans le champ social et médico-social ne prévoit que peu de moyens de compensation pour l'employeur.

De nombreux leviers existent pourtant. À titre d'exemple, peuvent être envisagés l'accès systématiquement facilité aux crèches, la prise en compte dans le salaire de la « pénibilité », une prime d'internat attractive, la valorisation du travail le dimanche et les jours fériés comparable à celle d'autres secteurs etc. L'ensemble de la modélisation du temps de travail doit être repensé, en conciliant au mieux les exigences et besoins liés à l'accompagnement avec ceux des professionnels.

### II/ Une usure professionnelle qui tend à se généraliser

Pour mettre du sens dans leurs missions, les professionnels de la protection de l'enfance doivent exercer dans des conditions et avec des moyens permettant de satisfaire les besoins des publics accompagnés. Pourtant, dans la réalité, les structures fonctionnent souvent en sous-effectif faute de personnels qualifiés disponibles. Une telle situation est source de tension pour les équipes, et génère une surcharge de travail, un sentiment d'impuissance, une insécurité, un épuisement professionnel, et par effet des maltraitances institutionnelles.

Le nombre de situations à gérer par les professionnels peut devenir oppressant. En fonction des services, un éducateur en action éducative en milieu ouvert (AEMO) peut par exemple gérer jusqu'à 40 mesures. Dans ce contexte, l'usure professionnelle pèse lourd dans le turn-over, les arrêts maladies ou les burn-out.

Par ailleurs, le rôle de la médecine du travail s'avère limité. Les professionnels sont particulièrement exposés aux risques psycho-sociaux (RPS), pourtant les services de santé au travail ne sont pas en mesure d'assurer pleinement leurs missions de prévention et d'accompagnement auprès des salariés.

**Une réflexion doit impérativement être portée sur la qualité de vie au travail en protection de l'enfance. Des solutions existent, comme l'introduction de normes d'encadrement, de moyens de compensation dans la convention collective ou d'éléments de pondération pour soulager les structures prenant en charge des situations lourdes (par l'octroi de moyens financiers et humains supplémentaires). L'environnement de travail fait pleinement partie intégrante de l'attractivité.**

---

## IV/ REPENSER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

### I/ Le manque d'attractivité et de visibilité des formations en travail social

L'architecture des diplômes du travail social apparaît d'une grande complexité. Le jargon du secteur et les innombrables dénominations de fonctions floutent la lisibilité de l'offre et les perspectives de carrière. S'ajoute à cette problématique l'insuffisante publicité sur les formations en travail social. Le nombre de candidats aux Instituts régionaux du travail social (IRTS) ne cesse de décroître. Il est indispensable d'investir les universités, les salons et les forums des métiers et d'orientation pour parler de l'intérêt du travail social et notamment de la protection de l'enfance qui est méconnue du grand public. Il s'agit d'engager une véritable campagne de sensibilisation prenant appui sur des supports de communication accessibles et qualitatifs afin d'attirer les étudiants. De plus, les réformes successives des diplômes du travail social ont contribué à la désaffection pour les formations du secteur. La dernière, opérée en 2018, visait à valoriser les éducateurs spécialisés en classant le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) au niveau II de la nomenclature officielle (bac +3). Le changement de qualification n'est plus adapté aux attendus d'une fonction d'éducateur et alourdi les budgets des structures qui se tournent désormais vers des moniteurs-éducateurs ou des techniciens de l'intervention sociale et familiale.

### II/ L'importance du développement des stages et de l'apprentissage en protection de l'enfance

Les stages et l'apprentissage sont des leviers d'insertion professionnelle et de fidélisation des étudiants. Ces dispositifs sont malheureusement trop peu développés dans le champ de la protection de l'enfance qui accuse un retard regrettable comparé au champ médico-social. Il en va de la responsabilité des pouvoirs publics d'encourager massivement le recours aux stagiaires et apprentis en considérant :

- le fait que l'accueil d'apprentis ou stagiaires nécessite un accompagnement par un maître d'apprentissage ou tuteur lui-même formé à cet effet et disponible ;
- la nécessité d'intégrer une gratification pour les stages dans les prix de journée et les dotations des établissements et services de protection de l'enfance.

Ces modalités favorisent un enrichissement mutuel potentiel tant pour les élèves que pour les structures. Elles méritent une large attention de la part des autorités de tarification qui dans les faits ne facilitent pas le développement d'une réelle politique d'accueil des stagiaires et apprentis.

**Les enjeux de formation dépassent ceux propres à la protection de l'enfance et concernent le travail social dans son ensemble. La réflexion doit réinterroger dans une logique systémique les processus de sélection, l'adéquation des compétences, des niveaux de formation et des attendus sur le terrain. D'autres pistes d'amélioration sont envisageables telles qu'une meilleure gestion des fins de carrière ou la diversification des profils.**

---

## CONCLUSION

De par l'ampleur de la mobilisation actuelle et inédite qu'elle suscite, la crise d'attractivité semble aujourd'hui conjoncturelle. Elle est cependant plus profonde qu'elle n'y paraît. Si les revendications des professionnels se concentrent sur les revalorisations salariales, la crise réinterroge en réalité le sens des missions, les modalités de réponse, les pratiques professionnelles, le rapport au travail, et tout compte fait la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'enfance.

C'est pourquoi il est souhaitable d'y répondre de manière globale. À défaut, il est à craindre à terme que les associations, qui assurent la mise en œuvre d'une très large part des mesures d'accompagnement et de protection, finissent par se désimpliquer faute de moyens suffisants pour accomplir leurs missions.

**Par effet, sans prise de conscience des risques en cause, c'est l'avenir de la protection de l'enfance qui est compromis.**

Créée en **1948**, la CNAPE est une fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfant, qui regroupe

**145 associations,**  
**13 fédérations et mouvements,**  
des personnes qualifiées et une association nationale d'usagers.

Ce sont près de **8 000 bénévoles** et  
**28 000 professionnels** qui accueillent et accompagnent chaque année plus de **250 000 enfants**, adolescents et jeunes adultes en difficulté.

L'action de la CNAPE s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Sé référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris  
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : [contact@cnape.fr](mailto:contact@cnape.fr)  
[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)